COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Sandrine REDON, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU
	Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHEAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD
Absents excusés	Monsieur Guillaume HAMON (pouvoir donné à Hubert HILLION)
Secrétaire	Madame Laura BLEVIN
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2020-94 **TARIFS LOCATIONS GRAND PRE ET AUTRES SALLES MUNICIPALES POUR 2021**

Rapporteur : Monsieur Eric Toulgoat, Adjoint en charge de la Vie associative, Sportive et Culturelle

Comme chaque année, il convient d'étudier la tarification des salles du Grand Pré, ainsi que des autres espaces de la Ville dont l'occupation est payante.
Pour rappel, les usages de la totalité des espaces polyvalents municipaux sont gérés depuis le Grand Pré.

Dans un souci permanent de garantir le meilleur service public possible, il convient de placer au niveau le plus judicieux les tarifs desdites locations et prestations.
A noter qu'il y a un fort taux de fidélisation, partant d'une satisfaction d'accueil assez largement exprimée par les usagers.

L'exploitation des salles en 2020 se trouve fortement perturbée par la crise sanitaire. Un nombre considérable de réservation a été annulé, stoppant la quasi-totalité des contrats de locations.

L'exercice 2019 quant à lui, avait montré une activité dynamique et toujours aussi diverse en termes d'usagers et natures d'événements accueillis, se traduisant par des recettes satisfaisantes. Toutefois, il est important de préciser que cela n'engendre pas nécessairement une augmentation des recettes car la nécessité de soutien de l'action associative, ou ayant vocation à intérêt communautaire, conduit à développer des partenariats (*CF. graph évolution recettes locations*).

- ***Rappel des modifications tarifaires appliquées au titre de l'exercice 2020***
  - ✓ Une augmentation de 1,5 % pour l'ensemble des salles ;
- ***Proposition au titre de l'exercice 2021***
  - ✓ Pas d'augmentation des tarifs pour l'année 2021 ;

- ✓ Mise en place d'une réduction pour les locations multiples sur l'ensemble des salles selon les critères identiques à ceux déjà appliqués jusqu'alors pour la salle Prévert (10 % à la seconde location et 15 % à la troisième location).

Vous trouverez la nouvelle proposition tarifaire sur les bases indiquées dans les tableaux ci-joints.

Aussi, je vous propose :

- de vous prononcer favorablement sur les tarifs des salles municipales pour l'année 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.